

Bureau du 22 mai 2006

Décision n° B-2006-4256

commune (s) : Champagne au Mont d'Or

objet : **Cession, aux époux Sauzay, d'une parcelle communautaire située 15, rue Dellevaux**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier - Pôle opérationnel - Subdivision nord

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 11 mai 2006, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2006-3289 en date du 27 mars 2006, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation.

Par acte en date du 14 août 1979, la communauté urbaine de Lyon a acquis, à titre gratuit, pour l'élargissement de la rue Dellevaux à Champagne au Mont d'Or, une parcelle de 293 mètres carrés appartenant aux époux Sauzay au numéro 15 de cette voie.

Ces travaux de voirie n'ayant été réalisés qu'au droit de la partie nord-est de la propriété et le projet d'élargissement ayant été abandonné au plan local d'urbanisme, la Communauté urbaine n'a plus l'utilité du terrain restant n'ayant fait l'objet d'aucun aménagement.

Aussi la Communauté urbaine consentirait-elle à rétrocéder, à titre gratuit, aux époux Sauzay, cette parcelle de terrain de 150 mètres carrés environ dont la surface exacte sera déterminée par un document d'arpentage, étant entendu que tous les frais liés à la cession seront supportés par l'acquéreur ;

Vu ledit dossier ;

DECIDE

1° - Approuve le compromis qui lui est soumis relatif à la cession, aux époux Sauzay, d'une parcelle communautaire située 15, rue Dellevaux à Champagne au Mont d'Or.

2° - Autorise monsieur le président à le signer ainsi que l'acte authentique à intervenir.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,